

BUREAUX: RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing:
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanverbeke, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT: J. HEROUX

Le Nord de la France:

Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

ANNONCES: 15 centimes la ligne

RECLAMES: 25 centimes

On traite à forfait

ROUBAIX, 9 NOVEMBRE 1870

Voir les dernières nouvelles à la troisième page

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Tours, 8 novembre, 9 h. 40 s.

Roubaix, 9 novembre, 9 h. mat.

M. Thiers est arrivé à Tours. Un décret en date du 7, dit que les citoyens qui ont été mobilisés par le décret du 29 septembre forment le premier ban, comprenant ceux qui ont été exemptés comme soutiens de famille.

Les citoyens mobilisés par le décret du 2 novembre forment le deuxième ban, lequel sera subdivisé en trois autres bans:

Le premier, les hommes de 21 à 30 ans;

Le deuxième, les hommes de 30 à 35 ans;

Le troisième, les hommes de 35 à 40 ans.

Les bans organisés par le présent décret seront successivement appelés et mis à la disposition du ministre dans un ordre qui sera ultérieurement déterminé.

Dès que la garde nationale mobilisée sera mise à la disposition du ministre de la guerre, elle sera soumise à la discipline de l'armée.

Londres, 8 novembre.

Le Times propose de nouveau que les grandes puissances offrent une garantie à chaque belligérant contre toute attaque injustifiable, provenant de la Prusse ou de la France, sous la condition du démantèlement des forteresses de l'Est de la France.

Le bombardement de Paris ne commencera pas avant quinze jours.

Le Standard du 6 dit que les Français ont repris Chateaudun; trois nouveaux corps d'armée vont être formés.

Nogent-le-Rotrou, 6 nov., 4 h. 10 s.

Les francs-tireurs de Tours, capitaine Hildenbrand, ont surpris le 3 novembre une reconnaissance de cavaliers prussiens à Saumeray-sur-le-Loir, ils ont tué deux cavaliers, blessé un troisième qu'ils ont fait prisonnier, ils ont tué aussi deux chevaux.

Le même jour les francs-tireurs de Clermont-Ferrand, capitaine Axaïs, ont tué vers Bataincourt près Courville, trois fantassins ennemis et blessé trois autres à Marcheville.

Vendôme, 6 novembre, soir.

La mobile du Gers et les francs-tireurs de Paris ont fait une reconnaissance à Chateaudun, y ont surpris un détachement de cuirassiers blancs, dont 25 tués ou blessés sont restés entre nos mains.

Tours, 8 novembre, 7 h. 35, soir.

Le ministre de l'intérieur aux préfets et sous-préfets et généraux de division et subdivision.

Hier engagement d'avant-postes près de la forêt de Machenoir, à la suite duquel l'ennemi a battu en retraite vers 3 heures et demie, laissant morts et blessés sur le terrain.

Pas autre fait de guerre notable à signaler.

Evreux, 6 novembre, 2 h. s.

On annonce des Andelys, combat engagé entre le Theil et Etrépagny. Nous entendons le canon et on voit incendie.

Macon, 5 novembre, 9 h. 21 soir.

4,000 Prussiens à Nuits, avec artillerie.

Nogent-le-Rotrou, 5 novembre, 10 h. 40 matin.

Ballon monté de Paris, descendu hier à 6 heures du soir, à Fresnay-le-Gilbert, 8 kilomètres de Chartres.

Prussiens emparés d'une partie des dépêches. Sauvé un sac et remis immédiatement au train, qui partira à 1 h. 30 soir.

Reims, 7 novembre.

Un ordre du gouverneur général de la Lorraine porte que les maires doivent dresser des listes de tous les jeunes gens astreints, d'après les lois françaises, au service militaire, ainsi que de tous les hommes âgés de moins de quarante-six ans.

Dans le cas où un individu porté sur ces listes s'écarterait furtivement ou sans motif, les parents, les tuteurs devront payer 50 francs d'amende par jour d'absence et par individu.

LA MOBILISATION GÉNÉRALE DE 21 A 40 ANS.

Voici le texte du décret qui mobilise les hommes valides, mariés ou veufs avec enfants de vingt à quarante ans: Tours, 4 novembre.

Les membres du gouvernement de la défense nationale, délégués pour représenter le gouvernement et en exercer les pouvoirs:

Vu les décrets des 12 et 16 septembre 1870;

Considérant que la patrie est en danger, que tous les citoyens se doivent à son salut; que ce devoir n'a jamais été ni plus pressant ni plus sacré que dans les circonstances présentes.

Décrètent:

Art. 1er. Tous les hommes valides de vingt un à quarante ans, mariés ou veufs avec enfants, sont mobilisés.

Art. 2. Les citoyens mobilisés par le présent décret seront organisés par les préfets, conformément aux décrets des 29 septembre et 11 octobre, ainsi qu'à la circulaire du 15 octobre de la présente année.

Art. 3. Les citoyens mobilisés par le présent décret seront leur organisation faite, mis à la disposition du ministre de la guerre. Cette organisation devra être terminée le 19 novembre.

Art. 4. Il sera pourvu à leur habillement, équipement et solde, d'après les règles prescrites par le décret du 22 octobre de la présente année.

Art. 5. Toute exemption basée sur la qualité de soutien de famille est abolie à l'égard de ceux à qui elle avait été antérieurement appliquée par les conseils de révision. Il n'est admis d'autres exemptions que celles résultant des infirmités ou bases sur les services publics énumérés dans la circulaire du 5 octobre 1870.

Est également abrogé l'art. 145 de la loi du 22 mars 1831.

Art. 6. La république pourvoira aux besoins des familles reconnues nécessiteuses.

Un comité composé du maire ou président de la commission municipale et de deux conseillers municipaux ou membres de la commission municipale, délégués par le conseil ou la commission, statuera définitivement sur les demandes formées à cet égard par les familles domiciliées dans la commune.

Art. 7. La république adopte les enfants des citoyens qui succombent pour la défense de la patrie.

Art. 8. Le ministre de la guerre est autorisé à utiliser, pour la fabrication des armes et engins de guerre, les usines et ateliers pouvant servir à cet effet.

Art. 9. Le ministre de l'intérieur et de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, laquelle aura lieu immédiatement après la publication qui en sera faite, conformément aux ordonnances du 27 novembre 1816 et du 18 janvier 1817.

Fait à Tours, le 2 novembre 1870.

La défense nationale.

La population parisienne vient de jeter une grande lumière sur la France, et aussi sur le gouvernement de la défense nationale.

Ce gouvernement, par son titre même, avait une force immense pour ramener la France à ses conditions d'ordre et de défense, devant la guerre et devant l'anarchie. En paraissant altérer parfois son titre, il a altéré sa force même contre la double irruption des factions et des Prussiens, ce qui risquait de justifier les calculs de M. de Bismark, lequel, on le sait, avait compté sur les batailles intestines pour compter plus sûrement sur le succès de ses armes.

N'exagérons pas la portée de cette remarque; ne voyons qu'une faute d'entraînement là où l'événement semblerait montrer une connivence d'opinion.

Le gouvernement de la défense nationale, par l'adoption précitée du nom de république, a donné aux illuminés, pour qui ce nom de république est un symbole, le prétexte, nous ne disons pas le droit de lever un drapeau, signe de déstabilisation desseins. Et bien plus, par malheur il a été conduit à choisir pour représentants de sa politique des hommes dont le premier mouvement a été de se mettre en révolte contre son pouvoir.

C'est ainsi que les noms de Cluseret,

d'Esquiros, de Garibaldi sont tombés sur la France avec une signification contraire à toute idée de défense gouvernementale.

De là l'anarchie, cette auxiliaire attendue de M. de Bismark.

C'est en cela, disons-nous, que la population parisienne vient de donner un éclatant avertissement soit au gouvernement, soit à la France, soit aux partis.

Paris veut un gouvernement d'ordre, non des régimes de sédition. L'ordre est la condition fondamentale de la défense nationale; l'anarchie civile serait la préparation d'une ruine définitive.

Il est donc nécessaire, il est urgent que le gouvernement de la défense réagisse contre un entraînement qui a servi d'occasion aux désordres de Lyon et de Marseille, et aux tentatives de Paris.

Le gouvernement de la défense ne devait être ni un gouvernement de monarchien ni un gouvernement de républicain; il était un gouvernement de nécessité et de salut; et c'est pour cela qu'on a vu tous les citoyens, de prime abord, sans examen et sans préméditation de parti, courir aux armes et accepter la conduite, les ordres, et jusqu'à un certain point l'absolutisme d'un groupe de politiciens, devenus maîtres par un coup d'autorité soudain et sans contrôle; à ce moment, nul n'a fait un retour sur soi; nul n'a songé à ses préférences; tous ont pensé à la France, et c'est ce qui a rendu ce mouvement si instantané, si général et si imposant.

Cet élan a étonné la Prusse; l'effet en devait être irrésistible, si le gouvernement de la défense s'était appliqué à lui conserver son caractère d'unité.

C'est donc là ce que nous demandons: savoir, que le gouvernement de la défense s'inspire de la pensée qui en un moment, et comme sous un souffle souverain, a fait mouvoir la France entière, et a assemblé sous un seul drapeau les hommes de toute opinion, de toute condition, disons si on veut, de toute espérance, les Cathelineau, les Charette, les Keller, côté de côte des républicains et des orléanistes, un Polignac à côté d'un Barroche, un de Lorges à côté d'un Cassagnac; les rédacteurs de l'Union à côté des rédacteurs du Siècle, les fils de Riancey à côté du fils de Cavaignac; étonnante nouveauté, prélude d'un réunion devenue nécessaire, inévitable et prochaine, si la France est appelée, comme c'est notre foi, à reprendre la suite de ces quatorze siècles dont a parlé M. Gambetta et qui font notre force et notre espérance.

(Union). LAURENTIE.

Courrier de Tours

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Tours, 7 novembre.

Une dépêche publiée de bonne heure annonce que l'armistice a été repoussé à l'unanimité par les membres du Gouvernement; que la Prusse entend garder l'Alsace et la Lorraine et refuse de laisser Paris se ravitailler pendant l'armistice.

Pour nous, il est évident que la France a été dupe encore une fois de la diplomatie prussienne, que M. de Bismark s'est joué de la France et des puissances européennes, et que la Prusse jette le défi à l'Europe tout entière. M. de Bismark a négocié pour donner le temps à l'armée du prince Frédéric-Charles d'occuper Metz et d'envoyer ses détachements dans diverses directions; il a négocié pour suspendre les efforts militaires des Français et faire consommer inutilement à la capitale quelques jours de vivres.

En diplomatie c'est peut-être de l'habileté; mais dans les transactions ordinaires de la vie cela s'appellerait perfidie et mensonge; et l'homme qui se rendrait coupable de pareils procédés serait déshonoré. On disait autrefois: il y a des juges à Berlin; à présent, on sait qu'il y a en Prusse une morale qui n'est pas celle des autres peuples.

Un homme comme M. Thiers n'aurait pas accepté un sauf-conduit, des hommes comme ceux qui exercent le pouvoir à Paris n'auraient pas publié dans le Journal officiel les notes que nous avons pu lire s'ils avaient pensé que la Prusse proposât des conditions non-seulement inacceptables, mais encore aussi absurdes qu'odieuses.

Oh! la Prusse a pris là une terrible responsabilité! A-t-elle réfléchi à ce que

peut faire la France ainsi acculée et forcée de choisir entre le déshonneur et une guerre à outrance?

Elle compte donc sur une prochaine reddition de la capitale et méprise le souverain effort d'un grand peuple humilié, vaincu, mais non dompté. Quel terrible compte à régler elle prépare, sinon immédiatement, peut-être dans quelques années!

Nous demandons au Gouvernement de la défense nationale de publier un rapport détaillé sur ces négociations qui ont déçu les espérances publiques. Il sera fait sans doute pour la mission de M. Thiers ce qui a été fait pour la mission de M. Jules Favre, il faut que la France sache jusqu'où peut aller l'insolence des envahisseurs.

Le Gouvernement doit ces explications à la Nation.

Le maréchal Bazaine proteste dans une lettre adressée au Nord contre la circulaire de M. Gambetta qualifiant de trahison la capitulation de l'armée de Metz. Les deux faits capitaux consignés dans sa lettre sont ceux-ci: L'armée française était réduite à 65,000 hommes, et, elle est toujours restée sans communications avec le gouvernement de la défense nationale.

C'est sans doute à cette lettre que M. Gambetta a répondu par sa dépêche adressée aux préfets et aux procureurs généraux, qui constitue un mandât d'arrêt collectif contre Bazaine et les officiers de son état-major.

Il est déjà arrivé ici un certain nombre d'officiers de l'armée de Metz qui se sont soustraits à la capitulation. Ils ont été immédiatement pourvus de grades supérieurs dans les armées qui s'organisent.

Le gouvernement va prendre à Paris et à Tours les mesures les plus énergiques pour répondre au défi de la Prusse; la mobilisation des hommes valides est décrétée; mais il va être établi diverses catégories pour que l'on puisse procéder avec ordre à l'armement.

On dit qu'il va être aussi rendu un décret portant que tout français est soldat et doit être reconnu comme belligérant s'il est armé. Ce décret nous paraît être de première nécessité. Devant une telle déclaration, la Prusse n'osera plus fusiller nos paysans qui se défendent, par crainte de terribles représailles.

Nous trouvons reproduit dans plusieurs de nos journaux un article d'une feuille qui se publie à Londres: la Situation. Il y a là dedans des insinuations tellement graves contre la mission remplie à Londres par M. Laurier et relative à la négociation de l'Emprunt, que le gouvernement ne pourra garder le silence.

Nous ne saurions, pour notre part, protester trop énergiquement contre des journaux soi-disant français qui vont à l'étranger lancer des accusations et des calomnies contre le gouvernement de leur pays. Ce sont là des actes dont un Prussien ou un Anglais ne se rendra jamais coupable.

On dément encore une fois ici le bruit de la retraite sur Clermont du gouvernement de Tours; aucun acte, aucune parole n'a justifié une pareille rumeur.

On assure que M. Thiers est revenu de Versailles et que ce soir il doit assister à une importante délibération des membres du gouvernement.

CH. CAHOT.

LE GÉNÉRAL DE MOLTKE ET M. DE BISMARCK.

Le correspondant de Daily Telegraph au quartier général du roi Guillaume expose longuement les divergences d'opinion qui existent entre le comte de Moltke et le comte de Bismark.

Le premier, dit-il, voudrait priver la France de tout moyen de nuire à ses voisins pendant cinquante ans. Il voudrait lui prendre sa flotte, désarmer son armée, en ne lui laissant point d'arme plus dangereuse qu'une canne. Il voudrait occuper le pays des Alpes aux Pyrénées, de la Normandie à la Provence; il voudrait détruire les places fortes, anéantir toutes les armes, et charger le peuple d'une contribution de guerre si lourde que la situation financière de la nation pendant des années serait aussi misérable que sa position politique en Europe. Il voudrait réduire la France à être une puissance de troisième ordre en la laissant appauvrir et sans défense. Il ne croit pas à la possibilité de la régénération de la France; les éléments en sont trop mauvais, etc.

M. de Bismark, de son côté, dit:

« J'a mets la nécessité d'humilier la Fran-

ce, de diminuer ses ressources, et avant tout de nous garantir solidement contre ses futures agressions et contre son intervention dans nos affaires intérieures; mais je ne crois pas utile de la ruiner ou de pousser son peuple au désespoir. N'oubliez pas que cette guerre doit avoir un fin, et lorsque cette fin arrivera, nous serons obligés d'adopter un modus vivendi avec ce peuple, de faire du commerce avec lui et de rétablir une foule de relations indispensables aux rapports des nations civilisées, bien qu'elles aient été brisées temporairement par cette guerre.

Il faut que nous prenions Paris sans doute, et nous le prendrons; mais une fois ce triomphe obtenu, il faut faire la paix, sans le moindre délai, et si cela est possible, à des conditions qui paraissent justes et acceptables au monde civilisé. Nous ne pouvons prendre un avantage illicite de notre force supérieure, en convertissant une punition méritée en une vengeance sans merci. Il faut qu'on nous rembourse nos dépenses de guerre jusqu'au dernier sou; mais ruiner la France n'est peut-être pas le moyen le plus pratique de rentrer dans nos fonds. Que nos succès ne nous aveuglent point. Nous ne pouvons nous annexer la France, et nous n'avons pas le droit de sévir contre elle au-delà d'une certaine mesure. Arrangeons nos affaires avec la France de façon que, pendant une longue période à venir, nous puissions nous occuper exclusivement de notre organisation intérieure.

Finissons-en avec un état de choses qui, déjà fort embarrassant, deviendra bientôt insupportable. De longues guerres ne sont en harmonie ni avec notre caractère, ni avec notre système militaire; prenons garde, en ruinant les autres, d'attirer des maux incurables sur nous-mêmes. Les Français ont déjà souffert terriblement dans leurs intérêts matériels et dans leur prestige. Quant nous aurons pris Paris, tâchons de les aider à sortir de leurs embarras plutôt que de les laisser s'enfoncer davantage dans la boue. Ainsi nous sortirons de la lutte à notre honneur, avec un réel agrandissement de gloire; aucun doigt ne sera levé contre nous, comme signe de reproche.

D'après ce double programme, c'est M. Bismark qui serait relativement l'ami de la France.

Quel ami!

Capitulation de Metz

UNE VOIX DE L'ARMÉE DE METZ.

Sous ce titre l'Etoile belge publie la lettre suivante, qui lui a été adressée par le général commandant la 2e division du 6e corps devant Metz. Elle contient des révélations du plus haut intérêt sur les faits qui ont précédé la capitulation, et fait nettement ressortir le rôle qu'ont joué dans ce lamentable drame les maréchaux dépositaires de l'honneur des armées françaises:

6e CORPS,

2e DIVISION MILITAIRE.

Cabinet.

Trèves, le 4 octobre 1870.

Plusieurs journaux belges et français ont produit, sur la capitulation de Metz des articles inexacts pour l'honneur de l'armée française et des généraux en sous-ordre. Il est indispensable que l'Europe sache que, dans aucune circonstance, les généraux commandant les divisions et les brigades de l'armée de Metz, n'ont été consultés. Chaque fois que les commandants de corps d'armée les ont réunis, c'était, non pour leur demander leur avis, mais pour les informer des faits accomplis. Il faut donc que la responsabilité tout entière des fautes commises retombe sur le général en chef et les chefs de corps d'armée ci-dessous désignés: Bazaine, général en chef; Carrobert, commandant le 6e corps; Le Boef, le 3e corps; Ladmirault, le 4e; Frossart, le 2e et Desvaux, la garde, en remplacement de Boorbaki.

Le 8 octobre, par ordre du général en chef, les commandants des corps d'armée réunirent chez eux les généraux de division, afin de les informer qu'il ne restait plus à l'armée que pour huit jours de vivres, en réduisant la ration d'un tiers, et que la ville de Metz en avait tout au plus pour une dizaine de jours, qu'il fallait prendre un parti avant l'épuisement total de nos provisions de bouche; quant à nos munitions de guerre, l'artillerie avait encore assez de projectiles et l'infanterie une quantité suffisante de cartouches pour livrer une bataille.

Afin de ne pas m'écarter de l'exacte vérité, je m'abstiens de parler des autres corps d'armée, je citerai seulement, mot pour mot, tout ce qui a été dit et fait dans le 5e corps, auquel j'avais l'honneur d'appartenir. M. le maréchal Carrobert, après nous avoir lu la lettre du général en chef, faisant connaître la triste situation dans laquelle se trouvait l'armée et la ville de Metz, se retira en nous priant de tenir conseil sur la conduite que les circonstances nous dictaient.

Le 6e corps d'armée était composé de 4 divisions d'infanterie et une de cavalerie